Paris, le 18 août 2020

Monsieur le Secrétaire Général
du ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Objet : modification de l'autorité ministérielle dont relèvent les directions départementales interministérielles

Monsieur le Secrétaire Général,

Le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020 relatif aux directions départementales interministérielles modifie l'autorité ministérielle dont relèvent les directions départementales interministérielles en indiquant qu'il s'agit de services déconcentrés de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur, autorité assurée depuis 2010 par Matignon. Le décret prévoit également que le comité technique compétent pour évoquer les questions intéressant ces directions est institué auprès du ministre de l'intérieur.

Prenant acte de la publication de ce décret, Force Ouvrière, première organisation représentative au sein des DDI, sollicite une audience auprès de vous afin de vous exposer nos attentes quant à la poursuite du dialogue social au sein du CT et du CHSCT des DDI.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean HEDOU	François GUERARD	Philippe GRASSET	Clément POULLET
SG de la FEETS-FO	SG de la FAGE-FO	SG de FO-Finances	SG de la FNEC FP-FO

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr
Fédération des Finances – fo.finances@orange.fr
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris